

## **Donnez votre avis sur l'avenir de l'eau**

Une mise à disposition du public de documents afin de recueillir ses observations est ouverte du 2 novembre 2018 au 2 mai 2019 en application des articles L. 212-2 et L. 566-11 du code de l'environnement.

Elle porte sur les enjeux de la gestion de l'eau et des risques d'inondation dans le bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands pour les années 2022 à 2027 :

- questions importantes, calendrier et programme de travail pour la révision du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) ;
- et questions importantes, programme de travail et calendrier pour le plan de gestion des risques d'inondation (PGRI), évaluation préliminaire des risques d'inondation et territoires à risque important d'inondation.

Elle est organisée par le Préfet coordonnateur de bassin Seine-Normandie et le comité de bassin Seine-Normandie.

Les documents présentant les propositions et permettant le recueil des avis sont disponibles sur les sites [www.eau-seine-normandie.fr](http://www.eau-seine-normandie.fr) et [www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr](http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr) ainsi qu'au siège de l'agence de l'eau :

Agence de l'eau Seine-Normandie  
51, rue Salvador Allende  
92027 NANTERRE CEDEX  
Du lundi au vendredi  
De 8h30 à 17h00